PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de la coordination

Quimper, le - 9 AVR. 2021

Affaire suivie par : M. Romain GOURLAOUEN
Tél : 02.98.76.27.81
Mél : romain.gourlaouen@finistere.gouv.fr

LE PREFET

à

M. le Maire d'Audierne

OBJET : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) – Espaces boisés classés (EBC)

REF : Votre courrier de saisine en date du 27 février 2020.

P.J. : 2

Comme suite à votre courrier de saisine reçu en préfecture le 28 février 2020 et conformément aux dispositions de l'article L121-27 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) a examiné votre projet de classement de boisements en Espaces Boisés Classés (EBC) lors de sa réunion du 30 mars dernier.

Je vous informe que cette commission a émis un avis favorable à votre projet de classement de boisements en EBC sous réserve de la prise en compte des observations formulées dans le rapport de la DDTM joint au présent courrier.

Vous trouverez également ci-joint l'extrait du procès-verbal de la CDNPS du 30 mars dernier concernant votre projet de classement.

Bien à vous

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Christophe MARX

Copie : DDTM et DCL

42, boulevard Dupleix
29 320 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 76 29 29
www.finistere.gouv.fr